

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITES DE DISTRIBUTION,
D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, DE CONSEIL INDEPENDANT
A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

- Vu les articles L254-1, L254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CENTRE au directeur de la DRAAF.

L'organisme **MGV BRICOLAGE - MR BRICOLAGE**

domicilié à **ZA LE MOULIN GEARGEOT**
28150 VOVES

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CE00816**

pour effectuer ses activités :

- | | |
|--|------------|
| - de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels | NON |
| - de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels | OUI |
| - d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service | NON |
| - de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application | NON |

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

MGV BRICOLAGE - MR BRICOLAGE	28150	VOVES
------------------------------	-------	-------

Fait à Orléans, le mardi 25 février 2014

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Par délégation

Le Chef du Service Régional de l'Alimentation

Emmanuelle FAU

